



**DE LA COMMUNE DE LEON**  
**SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2021**

Nombre de membres afférents au Conseil

**19**

Nombre de membres en exercice

**19**

Nombre de membres ayant

pris part à la délibération :

**16**

Date de la Convocation :

**3 Septembre 2021**

Date d'affichage :

**10 septembre 2021**

Objet de la délibération :

**DEL2021\_054 Vente de terrain communal**

L'an Deux Mil Vingt et Un et le Neuf Septembre à 19 h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean MORA, Maire

**Présents** : Jean MORA, Dominique LARTIGAU, Michel RAFFIN, François CORDOBES, Francis LABOUDIGUE, Jean-Jacques LARTIGUE, Cécile CASSUTTI, Marjolaine PERNAUT, Delphine DUPRAT, Eric MACQUART, Michel DARREMONT, Muriel LAGORCE, Isabelle BOUCHES

**Absents ayant donné procuration** : Mme Catherine COMBARIEU à Martine DUVIGNAC, Mme Sophie GISTAIN-FAUVILLE à Myriam LALLEMAND, Mr Jacques DUCROUX à Jean-Paul TRAYE

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Mr Dominique LARTIGAU

---

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune est propriétaire des terrains Avenue Loys Labèque, en face du monument aux morts, sur lesquels était édifée une maison menaçant ruine. En limite Nord de cette propriété, le propriétaire riverain de la parcelle a sollicité la commune pour l'acquisition d'une bande de terrain, permettant le stationnement des véhicules. Le prix de vente sera proposé à 90 euros le mètre carré.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, **DECIDE** :

- D'autoriser la vente de la parcelle telle que représentée sur le plan annexé au prix de **90 € le m<sup>2</sup>**,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour être certifié conforme  
**Le Maire,**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat. La saisine de la juridiction pour se faire par voie dématérialisée via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Acte télétransmis électroniquement le :

N° identifiant unique :

N° enveloppe :



DEPARTEMENT des LANDES

# COMMUNE de LEON

## PLAN DE BORNAGE PARTIEL

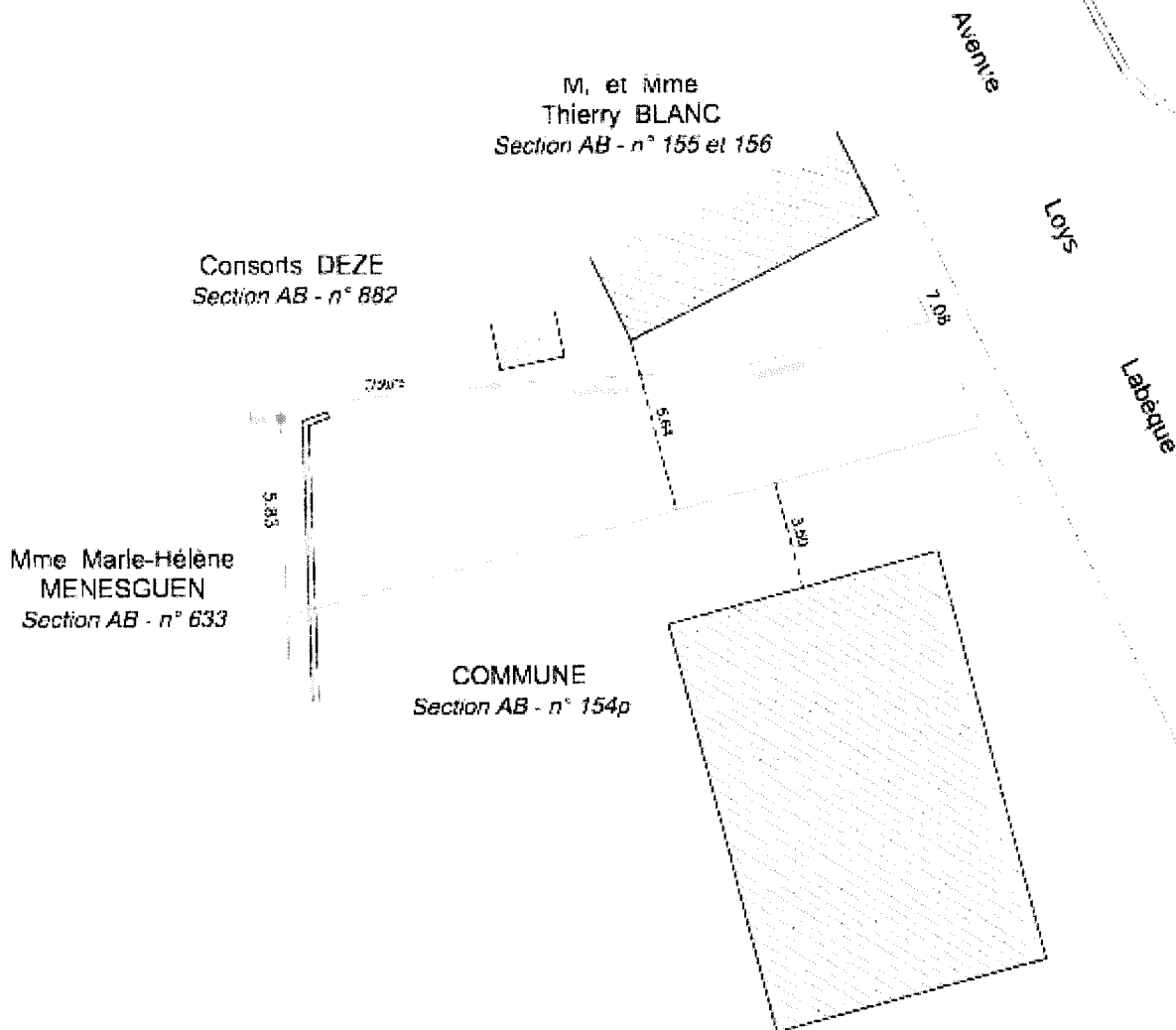
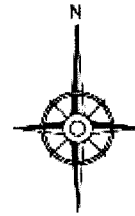
Vente COMMUNE / M. et Mme Thierry BLANC

### REFERENCES CADASTRALES

Secteur	n°	lieu-dit	Surface
AB	154p	"Bourg"	1 a, 01

### Echelle de 1/200

**NOTA** : Le plan est rattaché au système de projection Lambert 93 Zone CC44.



**Dune**  
GEOMETRES ET GEOMETRES ASSOCIES  
Société par actions à responsabilité limitée  
A. R. 101 17 29 400 1944 - 40900 CAJON - 49 141 1 - 049  
Tél. 05 39 91 22 27 - Mail : contact@dune40.com  
REPRODUCTION RESERVEE

LEGENDE	
• U <sub>2</sub>	Borne existante
• U <sub>3</sub>	Borne Nouvelle